

DELIBERATION N° 94/06-09 - ACTIVITES D'ETE POUR LES JEUNES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA M.J.C.

Monsieur SQUILLACE expose à l'Assemblée les propositions issues d'un groupe de réflexion mené avec Madame SURGET, Monsieur KIELISZEK et les dirigeants de la M.J.C., afin de proposer des activités d'été aux jeunes ludréens.

Durant l'année scolaire, les adolescents sont inscrits dans de nombreuses activités qui sont proposées à LUDRES, et il a semblé intéressant d'en poursuivre la pratique pendant les vacances d'été, grâce aux infrastructures existant à LUDRES et sur le secteur proche.

Les animations proposées sont diversifiées et habilitées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, sous forme d'un centre de loisirs sans hébergement qui fonctionnera entre le 11 Juillet et le 26 Août 1994.

- tir à l'arc à la M.J.C. de LUDRES,
- équitation à l'Etrier de Lorraine à LUDRES,
- voile et planche à voile à la base nautique de MESSEIN,
- canoë kayak à la base nautique de TOMBLAINE,
- golf à PULNOY,
- aviron à NANCY.

Les déplacements s'effectueront par minibus.

Tous les jeunes ludréens de 12 à 17 ans pourront s'inscrire à la M.J.C. et se verront remettre une carte hebdomadaire vendue à 150 F, les bons de la Caisse d'Allocation Familiale venant en déduction de ce prix.

Une information sera diffusée par l'intermédiaire du Collège J. Monod de LUDRES et du LUDRES-INFO.

Afin de participer financièrement à cette opération, Monsieur SQUILLACE propose d'attribution d'une subvention de 50 000 F qui sera affectée à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 50 000 F à la M.J.C. de LUDRES pour l'organisation des activités d'été en faveur des jeunes de 12 à 17 ans.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget en cours.
- de solliciter une subvention de 100 000 F auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Nancéenne.